



Salarié, victime d'une entreprise fictive

Par **pat69**, le **04/02/2008** à **18:24**

Bonjour,

je vous écris pour vous exposer le cas de mon père et par la même occasion vous demander des conseils.

Mon père a 61 ans et travaille depuis 10 ans pour une petite entreprise de BTP. En janvier, il a été licencié pour raisons économiques. A ce titre, son employeur lui a remis une lettre de licenciement ainsi qu'un certificat de travail. Mais il ne lui a pas remis d'attestation assedic ce qui a attiré notre attention sur l'honnêteté de l'employeur. Nous avons donc contacté l'ursaff qui nous a appris que cette entreprise n'existe plus depuis un moment déjà! En résumé, mon père a été escroqué par son patron qui lui donnait de fausses feuilles de paye!

Face à cette révélation, l'employeur n'a pas nié. Nous pensons que l'employeur est sur le point de quitter la France pour repartir dans son pays d'origine: l'Espagne.

Nous sommes donc dans la situation suivante: comment procéder pour attaquer cet homme?

L'inspection du travail? les prud'hommes? faut-il porter plainte?

Plusieurs questions se poseront alors:

- Mon père, fort de sa bonne foi, aura-t-il droit aux assedics bien que son employeur n'est jamais cotisé?

- que se passera-t-il si l'employeur s'enfuit en Espagne? comment attaquer quelqu'un aux prud'hommes si il reste introuvable?

PS: je tiens à préciser que mon père a, quant à lui, toujours déclaré ses revenus sur lequel il a payé des impôts.

merci de votre aide